



République Française  
Département  
Sarthe

**Compte-Rendu  
des délibérations de la commune du Grand-Lucé  
séance du 4 Février 2011**

L' an deux mille onze et le quatre Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GENDRON Brigitte, MERCIER Nadine, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BEAUNÉ Olivier, BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEBERT Thierry, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, RAHAL Joseph, ROBIL Jarno, SAVARD Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, à Mme MERCIER Nadine, TONDEUX Marie-France à M. DESOEUVRE Joël,

M. LEBERT Thierry a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 31 Janvier 2011

Date d'affichage : 31 Janvier 2011

**SOMMAIRE**

- **APPROBATION du COMPTE de GESTION 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT**
- **APPROBATION du COMPTE de GESTION BUDGET COMMUNE 2010**
- **PRIX SCOLAIRES 2011.**
- **AFFECTATION du RÉSULTAT 2010 BUDGET COMMUNE**
- **VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE**
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - ASSAINISSEMENT**
- **AFFECTATION du RÉSULTAT 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT**
- **INDEMNITÉ GARDIENNAGE EGLISE**
- **DÉTERMINATION des TAUX de PROMOTION pour les AVANCEMENTS de GRADE**
- **DÉSIGNATION d'un DÉLÉGUÉ LOCAL du C.N.A.S.**
- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- **INVENTAIRE et TARIF de REMPLACEMENT de la VAISSELLE LOUÉE pour la SALLE POLYVALENTE (MAJ. 1)**
- **LOCATION du LOGEMENT 7, Rue de l'Hôtel de Ville**

Réf : D-2011-2 - Objet : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : D-2011-3 - Objet : APPROBATION du COMPTE de GESTION BUDGET COMMUNE 2010

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : D-2011-4 - Objet : PRIX SCOLAIRES 2011.**

Le Conseil Municipal,

Sur rapport du Maire,

Fixe l'enveloppe financière 2011 attribuée aux écoles au titre des Prix Scolaires à 1.743,00 €  
décomposée comme suit :

- Ecole Maternelle : 7,41 € (X80) soit 592,80 €

- Ecole Primaire : 8,52 € (X 135) soit 1.150,20 €

Les crédits sont inscrits au C/ 6714 du Budget Primitif 2011 et seront versés en fonction du nombre  
d'élèves déclaré par les enseignants.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-5 - Objet : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances lors de sa séance du 26 et 31 Janvier 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE et ARRÊTE les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2010 qui se  
déclinent comme suit :

**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE L'EXERCICE	2.055.787,84
DEPENSES DE L'EXERCICE	1.399.713,00
RÉSULTAT de L'EXERCICE	656.074,84
EXCÉDENT ANTERIEUR REPORTE	521.576,70
RÉSULTAT de CLÔTURE	1.177.651,54

L'EXCÉDENT SERA REPORTÉ AU BUDGET PRIMITIF 2011 AU :

- COMPTE 1068	677.651,54
- COMPTE 002	500.000,00

**2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES DE L'EXERCICE	850.471,16
DEPENSES DE L'EXERCICE	814.234,95
RÉSULTAT de L'EXERCICE	36.236,21
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 534.501,10
RÉSULTAT de CLÔTURE	- 498.264,89

LE DÉFICIT SERA PORTÉ AU BUDGET PRIMITIF 2011 AU :

- COMPTE 001 POUR LA SOMME DE	- 498.264,89
-------------------------------	--------------

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : D-2011-6 - Objet : AFFECTATION du RÉSULTAT 2010 BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances lors de sa séance des 26 et 31 Janvier 2011,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture du Compte Administratif 2010 comme suit :

**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE L'EXERCICE 2.055.787,84

DEPENSES DE L'EXERCICE 1.399.713,00

RÉSULTAT de L'EXERCICE 656.074,84

EXCÉDENT ANTERIEUR REPORTE 521.576,70

RÉSULTAT de CLÔTURE 1.177.651,54

L'EXCÉDENT SERA REPORTÉ AU BUDGET PRIMITIF 2011 AU :

- COMPTE 1068 677.651,54

- COMPTE 002 500.000,00

**2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES DE L'EXERCICE 850.471,16

DEPENSES DE L'EXERCICE 814.234,95

RÉSULTAT de L'EXERCICE 36.236,21

RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTE - 534.501,10

RÉSULTAT de CLÔTURE - 498.264,89

LE DÉFICIT SERA PORTÉ AU BUDGET PRIMITIF 2011 AU :

- COMPTE 001 POUR LA SOMME DE - 498.264,89

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2011 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-7 - Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa séance du 26 et 31 Janvier 2011,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE et ARRÊTE les résultats de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2010 qui se déclinent comme suit :

**1. SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES DE L'EXPLOITATION 52.320,06

DEPENSES D'EXPLOITATION 96.149,29

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - 43.829,23

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE - 118.237,08

RESULTAT DE CLOTURE - 162.066,31

**2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT 38.354,78

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 128.641,51

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - 90.286,73

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE - 185.721,18

RESULTAT DE CLOTURE - 276.007,91

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : D-2011-8 - Objet : AFFECTATION du RÉSULTAT 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa séance du 26 et 31 Janvier 2011,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE et ARRÊTE les résultats de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2010 qui se déclinent comme suit :

**1. SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES DE L'EXPLOITATION	52.320,06
DEPENSES D'EXPLOITATION	96.149,29
RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	- 43.829,23
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 118.237,08
RESULTAT DE CLOTURE	- 162.066,31
COMPTE 002 (DEFICIT EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)	
POUR LA SOMME DE	- 162.066,31

**2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	38.354,78
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	128.641,51
RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	- 90.286,73
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 185.721,18
RESULTAT DE CLOTURE	- 276.007,91
COMPTE 001 (DEFICIT REPORTE EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT)	
POUR LA SOMME DE	- 276.007,91

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-9 - Objet : INDEMNITÉ GARDIENNAGE EGLISE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 Janvier 1987,

Vu la circulaire NOR/IOC/A/09/10906/C du 25 Mai 2009,

Vu la circulaire NOR/IOC/D/1002125/C du 12 Février 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Porte l'indemnité annuelle pour le Gardiennage de l'Eglise à 118,96 € - CENT DIX HUIT Euros et QUATRE VINGT SEIZE centimes - pour l'année 2011 à :

" Monsieur BAILLY François

Presbytère

72250 PARIGNE L'EVEQUE

Précise que cette indemnité :

est exonérée d'impôt sur le revenu en application du 1° de l'article 81 du Code Général des Impôts, n'est pas comprise dans l'assiette de la Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.)

n'est pas comprise dans l'assiette de la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (C.R.D.S.)

Les crédits sont prévus au compte 6282 du Budget 2011.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-11 - Objet : DÉSIGNATION d'un DÉLÉGUÉ LOCAL du C.N.A.S.**

La Commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel des Collectivités Territoriales.

Il est nécessaire de désigner un délégué représentant les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Monsieur Gilbert ORY, en qualité de délégué du C.N.A.S.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-12 - Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes d'aides financières formulées par les diverses associations, et étudiées lors de la commission subventions du 7 Janvier 2011

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer les subventions suivant le tableau annexé,

Les dépenses sont prévues au Budget Primitif 2011.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-13 - Objet : INVENTAIRE et TARIF de REMPLACEMENT de la VAISSELLE LOUÉE pour la SALLE POLYVALENTE (MAJ. 1)**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la vaisselle louée lors de la location de la Salle Polyvalente fait l'objet d'acquisitions supplémentaires et de remplacement d'ustensiles.

Il y a donc lieu de procéder à une mise à jour de l'inventaire et du tarif de remplacement en cas de perte ou de casse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de mettre à jour l'inventaire et le tarif de remplacement de la vaisselle louée pour la salle polyvalente.

- DIT que cet inventaire et tarif seront systématiquement remis lors de la location de la salle.

- PRÉCISE que le mise à jour est annexée à la présente délibération.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-14 - Objet : LOCATION du LOGEMENT 7, Rue de l'Hôtel de Ville**

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de mettre le logement du 7, Rue de l'Hôtel de Ville en location,

- DIT que le prix du loyer est fixé à 234 € par mois et sera révisé automatiquement le 1er Janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2ème trimestre.

- PRÉCISE que les charges seront de 116 € (chauffage),

- Un bail sera rédigé et détaillera toutes les clauses relatives à ce type de location.

- AUTORISE le Maire à signer le bail correspondant.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-15 - Objet : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2011 - COMMUNE -**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2331-1, L. 2311-2, L. 2312-2 et L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances des 26 et 31 Janvier 2011,

Considérant le projet de Budget Primitif 2011 pour le budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les propositions budgétaires présentées par Monsieur Pascal DUPUIS, Maire.

Le Budget 2011 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Fonctionnement	2.207.446	Fonctionnement	2.207.446
Investissement	1.463.651	Investissement	1.463.651
Total	<b>3.671.097</b>	Total	<b>3.671.097</b>

- **ADOpte** le présent budget 2011.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : D-2011-16 - Objet : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2011 - ASSAINISSEMENT -**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2331-1, L. 2311-2, L. 2312-2 et L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances des 26 et 31 Janvier 2011,

Considérant le projet de Budget Primitif 2011 pour le budget Assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les propositions budgétaires présentées par Monsieur Pascal DUPUIS, Maire. Le Budget 2011 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Fonctionnement	261.102	Fonctionnement	261.102
Investissement	618.308	Investissement	618.308
Total	<b>879.410</b>	Total	<b>879.410</b>

- **ADOpte** le présent budget 2011.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

Remerciements au Conseil Municipal de :

- Monsieur et Madame BELLANGER Gérard
- Madame BENOIST Jeannine
- Famille de Monsieur DELOHEN Jean
- Les élèves de l'Ecole Primaire du Grand-Lucé
- Famille BOURGUIGNEAU
- Monsieur et Madame BARATTE Jean
- Madame CHRÉTIEN Jacqueline
- U.S.L.

La séance est levée à 22:37

MERCIER Nadine

GENDRON Brigitte

TRIBALLIER Marie-Thérèse

CHARTIER Sylvie

DUPUIS Pascal

DESOEUVRE Joël

ORY Gilbert

ROBIL Jarno

LEBERT Thierry

BREBION Patrice

CHIRON Jean-Pierre

LEONARD Jérôme

BEAUNÉ Olivier

GUET Patrick

SAVARD Olivier

RAHAL Joseph